

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

LIBRARY

REUNION ANNUELLE

1969

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Lundi 13 janvier 1969

Première partie
(matin)

TANANARIVE

CPA 91/1

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE YACE

Président

La séance est ouverte à 11 h.

+

+ +

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance d'ouverture du vendredi 10 janvier 1969 est adopté.

+

+ +

Communication du Président

Le Président donne lecture de deux messages émanant, l'un de M. PEDINI, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de la République Italienne, l'autre de M. BOUBOU HAMA, président de l'Assemblée Nationale du Niger.

+

+ +

Dépôt de documents

Le Président communique que, depuis la dernière réunion annuelle de la Conférence, il a reçu les documents suivants :

a) du Conseil de l'Association :

- le Quatrième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association,
- le rapport de la Commission des Communautés européennes au Conseil d'association sur la gestion de la coopération financière et technique pour l'année 1967.

Ces documents ont été imprimés et distribués sous les nos. 22-I à III.

b) de la Commission paritaire :

- un rapport de M. RAKOTOZAFIMAHERY sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1967 ainsi que sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1969.
- un rapport de M. EBAGNITCHIE sur le Quatrième rapport annuel du Conseil d'association (doc. 22-I et II) à la Conférence parlementaire de l'association.

Ordre des travaux

Sur proposition de la Commission paritaire et du Bureau, la Conférence fixe comme suit l'ordre de ses travaux :

Lundi, 13 janvier

à 11 h. :

- Rapport de M. RAKOTOZAFIMAHERY sur le compte de gestion pour l'exercice 1967 ainsi que sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1969,
- Exposé du Président du Conseil d'association sur le Quatrième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association,
- Exposé du Président en exercice du Conseil des Communautés européennes,
- Rapport de M. EBAGNITCHIE sur le Quatrième rapport annuel d'activité du Conseil d'association.

à 16 h. :

- Discussion du rapport de M. EBAGNITCHIE.

Mardi, 14 janvier

à 10 h. :

- Suite de la discussion du rapport de M. EBAGNITCHIE.

à 16 h. :

- Echange de vues sur les problèmes de l'industrialisation et les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique dans les Etats associés.

Cet échange de vues aura lieu sur la base d'un document de travail établi par M. DEWULF, membre de la Commission paritaire.

Mercredi 15 janvier

à 10 h. et à 16 h. :

- Fin de la discussion et vote de la résolution faisant suite au
 - rapport de M. EBAGNITCHIE sur le Quatrième rapport annuel du Conseil d'association,
 - éventuellement, au document de travail de M. DEWULF sur l'industrialisation et les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique dans les Etats associés.
- Nomination des membres et désignation du Président et du Vice-Président de la Commission paritaire,
- Réunion constitutive de la Commission paritaire.

+

+

+

Rapport de M. RAKOTOZAFIMAHERY sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1967 ainsi que sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1969

M. RAKOTOZAFIMAHERY présente son rapport, établi au nom de la Commission paritaire, en adressant tout d'abord ses souhaits de bienvenue à tous les participants à la Conférence.

Ayant mis l'accent sur le caractère apparemment peu politique du rapport financier et la complexité des problèmes qui y sont traités, l'orateur souligne la "limpidité cristalline des comptes de la Conférence".

Il s'est rendu personnellement au siège du secrétariat du Parlement européen à Luxembourg pour procéder aux vérifications requises et a pu constater sur place la gestion saine et correcte des fonds communs.

Cependant certaines remarques s'imposent : tout d'abord les contributions n'arrivent pas au même moment, mais ceci n'a aucun caractère de gravité étant donné que les calendriers budgétaires ne coïncident pas et que, de surcroît, certains pays n'ont pas, provisoirement, de Parlement.

D'autre part les dépenses de 1967 sont inférieures à celles de 1966; en effet, il n'y avait, au cours de l'année sous revue, qu'une seule réunion en Afrique.

Pour le même motif, en ce qui concerne l'état prévisionnel de dépenses de 1969, on enregistre également, par rapport à 1968, une diminution de l'ordre de 17 %. Toutefois, une augmentation dans les prévisions de 1969 est à signaler pour le crédit concernant les frais de voyage et de séjour. Ceci découle de la nécessité de permettre aux rapporteurs et aux président ou vice-président africains ou malgaches de la Commission paritaire d'obtenir les éléments d'information indispensables et d'assurer la coordination entre les représentants des Parlements des Etats associés.

En conclusion l'orateur souligne que la gestion des comptes de la Conférence se fait, selon les mots de son prédécesseur, dans "une maison de verre" où tout se déroule selon les règles démocratiques. Par ailleurs, l'adoption par la Conférence des prévisions pour 1969 postule évidemment une confiance dynamique dans le renouvellement de la Convention de Yaoundé.

M. RAKOTOZAFIMAHERY donne ensuite lecture de la proposition de résolution qu'il soumet au vote de la Conférence.
(Applaudissements)

La Conférence adopte à l'unanimité la résolution présentée par la Commission paritaire; elle est reprise au procès-verbal.

o

o o

Exposé de Monsieur le Président du Conseil d'association sur le Quatrième rapport annuel d'activité du Conseil d'association

M. DIAWARA, Président en exercice du Conseil d'association rappelle tout d'abord que le Conseil d'association a tenu sa troisième session ordinaire en mai 1966 à Tananarive. Le Gouvernement et le peuple malgache ont accueilli pour une deuxième fois une des Institutions de l'Association et le Président les en remercie très sincèrement.

Le Président se propose de présenter en premier lieu le Quatrième rapport annuel du Conseil d'association, mais il veut compléter son exposé par des informations concernant le renouvellement de la Convention de Yaoundé.

Il souligne que la session du Conseil à Kinshasa, le 23 juillet 1968, a constitué un nouveau point de départ pour les rapports d'association.

Le Conseil a tout d'abord tâché de consolider l'acquis en poursuivant le fonctionnement quotidien de l'Association. Il a pris connaissance des activités du Comité d'Association qui, grâce à une excellente préparation des travaux du Conseil a permis à celui-ci de définir la notion de "produits originaires" et d'étudier le régime d'importation de la viande de Madagascar, ainsi que la détermination du régime applicable dans la Communauté au sucre originaire des E.A.M.A.

Dans un autre domaine, la session de Kinshasa a permis à la Communauté de consulter les Etats associés sur un projet d'accord d'association entre la Communauté, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Cet accord paraît de nature à contribuer au développement de la coopération et des échanges interafricains ainsi que des relations économiques internationales.

En outre, le Conseil d'Association a pu compléter l'orientation générale de la coopération financière et technique déjà définie antérieurement. Il s'agit là surtout de la coordination des investissements des Etats associés dans le domaine de la coopération régionale, de la concertation des efforts d'industrialisation, d'une action coordonnée de modernisation de l'élevage, du développement de la production alimentaire et enfin de l'amélioration des moyens de communication.

L'organisation concertée de toutes ces activités sur le plan régional est une condition indispensable pour une amélioration rapide du niveau de vie des populations des Pays associés.

Le renforcement de la coopération financière et technique devrait permettre de résoudre le problème de la planification industrielle entre les Pays associés.

L'Association, née avec le Traité de Rome, s'est transformée avec la Convention de Yaoundé en une oeuvre de coopération librement consentie qui a permis de tenir compte de réalités nouvelles.

L'évolution générale dans le monde a fait que le fossé séparant les pays riches des pays moins nantis n'a cessé de s'accroître. Seules des solutions régionales telle que l'Association ont pu permettre des résultats concrets à tous ces problèmes et c'est pourquoi personne ne peut envisager d'abandonner cette oeuvre commune.

C'est ainsi que les parties contractantes de la Convention ont abordé l'examen des dispositions pour une nouvelle période de l'Association.

Dans une résolution adoptée à Kinshasa il a été reconnu qu'il était nécessaire de définir des orientations communes tant au sein de la Communauté qu'entre les Etats associés. De part et d'autre il avait déjà été affirmé qu'il fallait maintenir l'Association.

En outre, il a été établi un calendrier selon lequel une réunion des parties contractantes devait se tenir avant le 15 décembre 1968 afin de procéder à un premier examen des orientations communes arrêtées. La négociation entamée devrait pouvoir aboutir avant la date du 31 mai 1969, afin que la continuité de l'Association puisse être assurée.

L'orateur déclare qu'il est de son devoir d'informer la

Conférence aussi complètement que possible des résultats obtenus au cours de la réunion du 19 décembre 1968 tenue à Bruxelles.

Au cours d'un premier échanges de vues, la Communauté a communiqué les orientations communes concernant un certain nombre de problèmes.

Deux décisions de principe prises par la Communauté concernent la continuité de l'Association et la création d'un troisième Fonds européen de développement.

La Communauté a annoncé son intention d'aménager le régime tarifaire applicable à certains produits tropicaux qui intéressent les pays tiers en voie de développement non associés. Cet aménagement doit être fait de manière à ce qu'aucun préjudice ne soit porté aux échanges des pays associés avec la Communauté. En outre, la Communauté se propose de coopérer dans le cadre de la Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement à l'instauration d'un système généralisé de préférences qui s'appliquerait aux produits finis et semi-finis en provenance des pays en voie de développement. Ce système ne devrait pas modifier le régime de franchise à prévoir dans la nouvelle Convention pour les E.A.M.A.

Pour leur part, les Etats associés ont réaffirmé que le principe de la protection tarifaire et des droits préférentiels devrait être maintenu et renforcé. Pour les produits tropicaux

ils ont demandé des prix garantis à la production, un mécanisme de soutien des prix, des actions de diversification et de promotion commerciale, ainsi que la suppression des taxes à la consommation.

Pour les produits agricoles homologues et concurrents des produits européens, ils ont demandé notamment que ces produits soient exonérés de tous droits de douane, et qu'aucune prescription quantitative ne leur soit appliquée.

Pour la protection des industries naissantes des Etats associés, des mesures de sauvegarde plus complètes devraient être prévues.

En ce qui concerne la coopération financière et technique, les raisons pour lesquelles le nouveau FED devrait être substantiellement augmenté ont été rappelées.

L'orateur, en terminant, exprime l'espoir d'avoir mis la Conférence en mesure d'apprécier les bases sur lesquelles le dialogue entre la Communauté et les Etats associés s'est engagé.

A l'avis de l'orateur, le désir d'aboutir à des solutions adéquates permettra à l'Association de continuer la coopération entre l'Europe des Six et les Dix-huit Etats africains et malgache associés, et de délivrer le monde des angoisses du sous-développement. (Applaudissements)

+
+ +

Exposé du Président en exercice du Conseil des Communautés européennes

M. DE KOSTER, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes, remercie tout d'abord les autorités malgaches de leur accueil, bien digne des traditions d'hospitalités appréciées déjà en octobre 1962.

L'orateur se félicite pour la qualité des travaux préparatoires de la Conférence, qui aboutira certainement à des résultats utiles et féconds.

Le monde traverse une période difficile, mais capitale. Dans les relations entre pays riches et pays pauvres, ce que nous considérons tout récemment encore comme vérité intangible se trouve remis en cause. Faute d'une solution des problèmes qui se posent, les relations internationales sont susceptibles de subir une dégradation facheuse. L'orateur exprime son espoir en une évolution des esprits qui permet d'espérer une solidarité humaine plus vivante et plus concrète.

Le vol d'Apollo 8 a ramené la dimension de nos problèmes à sa juste valeur.

La Communauté et les EAMA ont contribué à vaincre le sous-développement en insérant leurs efforts dans le cadre d'une association qui a eu des résultats encourageants, appréciés par tous les partenaires. La physionomie paritaire de nos institutions revêt une grande importance politique et psychologique. En permettant à nos pays de reserrer les liens d'amitié qui les unissent l'association a aussi aidé l'Europe à comprendre l'ère nouvelle dans laquelle entre le continent africain.

Pour certains, la meilleure réponse au problème du développement était une action à l'égard du tiers monde dans son ensemble. Cette conception, légitime en soi, n'exclut pas une action géographiquement plus limitée, qui s'est avérée indiscutablement positive.

La formule régionale n'exclut pas l'étude de solutions à l'échelle mondiale. Des esprits éclairés de plus en plus nombreux reconnaissent le caractère valable d'une association telle que la nôtre, qui, par son fonctionnement, a prouvé qu'elle constitue une solution originale et efficace en contribuant au renforcement de la stabilité économique et de la paix.

L'orateur rappelle brièvement les résultats obtenus au cours de l'année écoulée, notamment en matière de coopération financière et technique, d'industrialisation, de préparation des cadres, de formation professionnelle. Les exportations des EAMA vers l'Europe se sont sensiblement accrues. Le bilan déjà positif aurait pu l'être davantage si la politique de stabilisation des cours avait pu aboutir à des résultats plus satisfaisants par la voie d'accords sur le plan mondial.

La Communauté est plus que jamais résolue à contribuer à la solution des problèmes et c'est pourquoi elle est d'accord pour négocier une nouvelle convention et pour financer un nouveau fonds, en y apportant les améliorations et les compléments nécessaires. C'est une tâche ardue et grandiose et nous en serons tous comptables devant l'histoire.

L'intérêt que la Communauté porte à la Conférence se fonde sur l'espoir de voir se dégager de ses travaux des orientations et des suggestions précieuses pour le renouvellement de la convention.

+

+

+

Rapport de M. EBAGHITCHIE, fait au nom de la Commission paritaire, sur le Quatrième rapport annuel d'activité du Conseil d'association

M. EBAGNITCHIE prend la parole pour présenter son rapport. L'orateur rappelle que le 31 mai prochain viendra à expiration la Convention signée à Yaoundé le 20 juillet 1963. Cette Convention prenait la relève de la Convention d'application annexée au Traité de Rome. Ces deux textes juridiques couvrent en réalité dix ans d'expérience concrète qui sont désormais à l'actif de la politique de l'association. Le bilan de cette expérience a été suffisamment positif pour qu'à Kinshasa, dans le cadre du Conseil d'association, les représentants des 24 partenaires aient pu décider le 23 juillet dernier de reconduire à l'avenir ce régime d'association. L'orateur souligne de ce fait l'importance de la présente réunion annuelle de la Conférence, qui se tient en réalité à un moment où les négociations pour la nouvelle Convention ont déjà démarré.

C'est ainsi que la tâche du rapporteur consiste non seulement dans l'analyse et le bilan de l'activité des institutions au cours de l'année écoulée, mais également dans la mise en évidence des problèmes de l'heure, problèmes qui vont tous dominer le déroulement des négociations pour le renouvellement du régime d'association.

Deux événements ont marqué la période qui vient de se conclure : la conclusion à la Nouvelle-Delhi de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la signature à Arusha d'un accord d'association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats de l'Est africain. Les Etats associés à la C.E.E., tout comme les autres Etats en voie de développement, n'ont pas eu à se réjouir tout particulièrement des résultats des travaux de la Nouvelle-Delhi. Par contre ils ont trouvé un motif de vive satisfaction dans l'accord d'Arusha qui marque l'intérêt grandissant en Afrique pour la formule de l'association.

La décision la plus importante de la session de Kinshasa du 23 juillet dernier a certes été celle qui concerne l'ouverture des négociations en vue de la signature d'une nouvelle Convention d'association. Il s'agit là d'une décision politique d'importance capitale. L'orateur insiste d'ailleurs à ce sujet sur la nécessité d'observer strictement le calendrier arrêté à cette occasion pour le déroulement de ces négociations.

Sur le plan du fonctionnement des institutions le rapporteur se plaint des modifications qui sont trop souvent apportées au calendrier des activités prévues. Ceci pose sur le plan pratique des problèmes difficiles pour le fonctionnement de l'association dans son ensemble, et notamment pour le déroulement normal des travaux de la Conférence. Au niveau du Comité d'association l'orateur se doit de souligner le retard considérable qui a été enregistré quant à la transmission du rapport annuel. Bien après le 23 juillet 1968, date de la session de Kinshasa, le rapport a dû être adopté par le biais de la procédure écrite. L'orateur est également mécontent du sort qui est fait au sein du Conseil et du Comité d'association aux résolutions adoptées par la Conférence. C'est ainsi qu'à Kinshasa ces résolutions ne sont pas allées au-delà d'une simple prise en considération. Le rapporteur demande aux représentants du Conseil et du Comité d'association de faire preuve à ce sujet d'une coopération plus active.

Le chapitre du bilan qui de l'avis du rapporteur reste décidément peu satisfaisant est celui des échanges commerciaux. En 1967 nous avons pu en effet constater une dégradation relative de l'ensemble de ces échanges. Le trafic commercial global n'a augmenté que de 2,3 %. Cette augmentation avait été en 1966 de 9,7 %. C'est ainsi que si les exportations de la Communauté vers les E.A.M.A. ont augmenté de 9 %, contre une augmentation de 2,3 % en 1966, les importations dans la Communauté à partir des E.A.M.A. ont par contre baissé de 1 %, tandis qu'en 1966 ces mêmes importations avaient connu un accroissement de 15 %.

L'orateur souligne toutefois que les échanges commerciaux ont quand même enregistré des aspects positifs. Il mentionne à cet égard la diversification des sources d'approvisionnement et la suppression presque totale des restrictions quantitatives. C'est ainsi que la part de la France dans le volume global des échanges continue à baisser et que la suppression des contingents est désormais réalisée à plus de 90 %.

Le rapporteur se plaint ensuite du retard dans la mise en application de certaines dispositions destinées à favoriser les échanges commerciaux dans le cadre de l'association. Il en va ainsi pour une décision concernant les oléagineux, prise depuis bientôt 18 mois et non encore entrée en vigueur. Les travaux accomplis au niveau des experts ne lui apparaissent pas non plus comme particulièrement satisfaisants, bien que d'une utilité certaine sur quelques aspects partiels de l'association. Il rappelle à ce sujet la mise à l'étude d'un organisme commun des E.A.M.A. en matière d'exportation ainsi que la participation accrue de ces Etats aux foires et expositions commerciales qui se tiennent en Europe.

La coopération financière, technique et culturelle est un chapitre très riche de la politique d'association. A la date du 30 juin 1968 les engagements cumulés du premier et du deuxième F.E.D. s'élevaient à 1.030.000.000 u.c. Pour ce qui concerne le deuxième F.E.D. le rythme de ces engagements peut être considéré comme satisfaisant. Les ressources de l'aide non remboursable seront ainsi vraisemblablement épuisées à l'échéance de la Convention. A l'inverse, 55 % seulement des ressources au titre des prêts spéciaux à charge du F.E.D. ont été engagés; il est de même à prévoir qu'un important reliquat subsistera sur le montant des sommes fournies par la Banque Européenne d'Investissement au titre des prêts spéciaux.

Il est évident que les signataires de la Convention de Yaoundé avaient surestimé la capacité d'endettement des Etats associés. La nouvelle Convention devra faire un effort de renouveau en matière de conditions générales d'accès aux prêts.

Le résultat le plus satisfaisant en matière de coopération culturelle reste celui de l'octroi de bourses d'études à des ressortissants des E.A.M.A. Il est significatif de constater à cet égard que l'effort déployé en 1967-68 dans le cadre de l'association est comparable à ce qui est fait par l'O.N.U. pour l'ensemble des pays en voie de développement. Il est également réconfortant de constater l'augmentation des bourses concernant le secteur technique.

Le rapporteur estime qu'en matière de droit d'établissement et de prestations de service aucun problème spécial ne subsiste à l'heure actuelle, les E.A.M.A. s'étant acquittés des obligations prévues par la Convention de Yaoundé.

Passant à l'analyse des problèmes et des perspectives du nouveau régime d'association l'orateur insiste sur l'opportunité de consolider les progrès déjà réalisés en matière de coopération financière, technique et culturelle, tandis que, pour les échanges commerciaux, il faudra s'acheminer vers des solutions plus efficaces et plus satisfaisantes que celles qui ont été adoptées jusqu'à maintenant dans le cadre de l'association. Si le volume global des échanges a enregistré un accroissement notable, il reste cependant que cet accroissement a été d'une amplitude limitée, tant chez les Européens que chez les Africains, comparé à celui réalisé avec les pays tiers et notamment avec les pays africains non associés. La définition du régime applicable aux produits agricoles homologues et concurrents et aux produits agricoles transformés s'est concrétisée par le rejet de l'octroi du régime intra-communautaire par le biais de diverses mesures unilatérales

prises par la Communauté. Voilà des problèmes pour lesquels il faudra trouver des solutions adéquates dans le cadre de la nouvelle Convention. Il faudra définir des formules nouvelles qui devront s'ajouter à celles que nous avons mises en oeuvre pendant les dix ans écoulés. De plus des moyens nouveaux doivent être mis en oeuvre pour corriger la situation des pays africains, obligés de produire plus et gagner moins à cause de l'instabilité des cours mondiaux de certaines matières premières. Bien entendu il faut encore également que soit bien définie la notion d'homologie et de concurrence. Le rapporteur estime également que des efforts sérieux devront être accomplis pour éliminer les conséquences négatives de certaines taxes à la consommation frappant au sein de la Communauté les produits des E.A.M.A. Des progrès plus grands doivent également être accomplis pour améliorer les perspectives d'amélioration de ces pays.

L'orateur rappelle que devant l'ampleur des problèmes mondiaux du sous-développement, les E.A.M.A. sont bien conscients de l'opportunité de trouver des solutions générales dont les dimensions soient également mondiales. Ils refusent toutefois de se laisser entraîner vers des formules théoriques et dangereuses qui ouvriraient un avenir incertain et qui risquent de détruire les précieux résultats de la politique d'association sans rien mettre à leur place. C'est pourquoi il estime que tout doit être mis en oeuvre pour arriver le plus rapidement possible à la signature d'une nouvelle Convention, dont la durée devrait être suffisamment étendue pour permettre au travail de l'association de se développer à la fois d'une façon continue et rationnelle, grâce à des révisions périodiques et régulières des formules mises en oeuvre.

o

o o

Prochaine séance

Le Président rappelle que la séance reprendra à 16 h.

La séance est suspendue à 12 h 30.

